

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Comité Syndical du 4 décembre 2023**

Convocation le 27 novembre 2023  
Membres en exercice : 54  
Quorum requis : 28

Présents : 34  
Pouvoirs : 4  
Votants : 38

Pour : 38  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Déports : 0

Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à 14 h 30, les délégués du Comité Syndical se sont réunis sur première convocation, dans la salle du Prieuré St Martin à Verruyes, sous la présidence de Roland MOTARD.

	<u>Présent</u> P		<u>Absent excusé</u> AE		
	<u>Absent</u> A			<u>Déport</u> D	
ABELARD	Yvon	P	LAGOUEE	Pascal	AE
AUZURET	Patrice	AE	LALLEMAND	René	P
BEAUDIC	Jean-Michel	P	LARGEAUD	Jean-Claude	P
BILLY	Jacques	P	LATTUADA	Evelyne	P
BINET	Frédérique	P	LAVault	Claude	P
BOISSON	Claude	P	LIXON	Myriam	P
BOUCHER	Hervé-Loïc	AE	LOGEIS	Jean-Louis	AE
BOUJU	Serge	AE	MACÉ DE LÉPINAY	Arnaud	P
BRÉGER	Mickaël	AE	MARTINS	Elmano	P
BROUARD	Dominique	AE	MÉEN	Dominique	P
BUREAU	Pierre	AE	MOTARD	Roland	P
CHABAUTY	Viviane	P	MOUILLER	Philippe	P
CHATELLIER	Jean-Paul	AE	NIVELLE	Patrick	P
CHAUSSERAY	Francine	P	OLIVIER	Pascal	P
CHAUSSONEAUX	Jean-Paul	P	PAILLEY	Michel	AE
DECESVRE	Thierry	AE	PARTHENAY	Joël	P
DELAIRE	François	P	PAULIC	Claire	AE
DENIS	Pascal	AE	PERGET	Daniel	P
DESSEVRES	Pierre-Emmanuel	P	PICHON	Gilles	P
DOLBEAU	Alain	AE	RAGOT	Nicolas	P
DORET	Michel	AE	ROUXEL	Patricia	P
GAUTREAU	Michel	AE	SIX	Dominique	AE
GUILLOTEAU	Régis	P	TALABARD	Philippe	AE
HAYE	Jean-Marie	P	TEMPÉ	Philippe	P
HÉRAULT	Francette	AE	TESSERAU	Francis	P
JOLLIT	Daniel	P	THOMAS	Patrice	P
JOZEAU	Jacky	AE	VIVIER	Jean-Marie	P

**Pouvoirs : 4**

- M. Dominique BROUARD donne pouvoir à Mme Frédérique BINET
- M. Pascal LAGOUEE donne pouvoir à M. Yvon ABELARD
- M. Michel GAUTREAU donne pouvoir à M. Jacques BILLY
- M. Jacky JOZEAU donne pouvoir à Mme Viviane CHABAUTY

**Secrétaire de séance désigné à l'unanimité par l'assemblée : M. Nicolas RAGOT**

**DÉLIBÉRATION N°23-12-04-C-14-539 : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2023**

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster des crédits sur certains articles de la section de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte du programme complémentaire du FACE 2023 au vu de la notification reçue,

CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire budgétairement d'ajuster le programme de travaux 2023 avec l'enveloppe complémentaire attribuée par le FACE pour l'enfouissement, de prendre en compte l'annulation de deux dossiers HTA ainsi que l'avance en compte courant d'associés et d'ajuster également certains crédits,

Le Président propose la décision modificative n°3 du budget principal 2023 qui s'équilibre comme suit :

- 360 000 € en section de fonctionnement
- 429 501 € en section d'investissement

soit un total des sections à 789 501 €

Après en avoir exposé les motifs, le Président demande à l'assemblée :

Article 1 : d'adopter cette décision modificative n°3 du budget principal 2023.

---

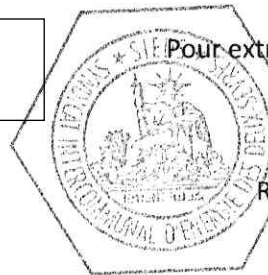
**LE COMITE SYNDICAL :**

décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'adopter cette décision modificative n°3 du budget principal 2023.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
079-200091049-20231204-23-12-04C14-539-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2023  
Date de réception préfecture : 14/12/2023



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
Roland MOTARD.